

LES ETUDIANTS ALLEMANDS FACE AU TRAITE FRANCO-ALLEMAND

La signature du traité franco-allemand; et plus particulièrement l'attitude des Gouvernements à l'égard de la jeunesse a donné lieu à bien des réactions. Les étudiants allemands ont précisé leur position au Congrès de Dijon. Voici l'intervention de M. Ignaz-Bender, Vice-Président International de la V.D.S. (Allemagne).

Au nom de l'Union nationale des Étudiants de la République Fédérale d'Allemagne, qui représente 250.000 étudiants, je transmets nos salutations sincères et fraternelles au 52^e Congrès de l'Union Nationale des Étudiants de France et je profite de l'occasion pour remercier le bureau de l'U.N.E.F. de son aimable invitation.

Il y a quatre semaines à Hambourg s'est tenu le 15^e Congrès de notre Union Nationale. Il me semble intéressant de vous communiquer quelques-unes de ses conclusions, car elles concernent également les activités de l'U.N.E.F.

Concernant l'unité mondiale des étudiants nous considérons que la division du monde étudiant est extrêmement nuisible à une véritable coopération internationale. Nous ne voulons pas ignorer les causes de cette division : il existe encore des tensions politiques et des différences d'opinion sur beaucoup de questions principales.

C'est pourquoi l'Union Nationale des Étudiants d'Allemagne Fédérale a l'intention de poursuivre et d'élargir les contacts bilatéraux et multilatéraux avec les unions nationales de l'Europe de l'Est.

Dans le même esprit, nous voulons développer des échanges très larges entre les étudiants et les universités d'Allemagne de l'Ouest et de l'Est, commençant par l'échange de groupes culturels, sportifs, l'échange de vacances, l'échange de boursiers. Cette dernière prise de position me semble être une des plus importantes conclusions de notre congrès. J'aimerais intervenir maintenant sur un problème délicat, qui intéresse particulièrement nos deux unions et sur lequel, je pense qu'il est de notre devoir de prendre position : le traité franco allemand.

Les relations entre la France et l'Allemagne ont sans aucun doute été profondément marquées par la signature du traité franco-allemand.

Il me semble d'abord nécessaire de souligner que l'amitié entre le peuple français et le peuple allemand est une chose extrêmement souhaitable et nécessaire.

Néanmoins nous avons quelques réserves à formuler sur ce traité, qui vient d'être signé.

Le traité comprend trois parties

- 1) Les consultations sur le plan de la politique étrangère.
- 2) La consultation sur le plan militaire.
- 3) Les échanges culturels, spécialement les échanges entre les deux jeunes et les étudiants.

En ce qui concerne les deux premiers points il y a des réserves en Allemagne, chez beaucoup d'organisations et parmi un grand nombre de députés du Parlement. Le Parlement discutera du traité le 15 mai et je suis sûr, qu'il ajoutera des réserves dans une annexe. Quant à nous, nous partageons ces réserves.

La troisième partie nous concerne directement. Et je voudrais dire, quel est notre sentiment :

1) La manière selon laquelle ce traité a été signé, sans consultations préalables des organisations de jeunesse et notamment d'étudiants, ce qui ne me semble pas être le bon commencement d'une coopération que nous avons souhaitée.

2) Nous voulons souligner que ce traité ne doit pas limiter nos activités internationales, notamment avec tous les pays d'Europe.

3) Dans le traité est prévue la mise sur pied d'une commission commune qui s'occuperait des échanges culturels, qui touchent particulièrement la jeunesse et les étudiants de nos deux pays.

Nous ne participerons à cette commission que si le partenaire du côté français est l'UNION NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE.

Pour finir, je veux dire que j'ai parlé d'une manière très ouverte et très franche, et qu'ayant la possibilité de s'exprimer sincèrement, il est du devoir des étudiants de le faire, alors que d'autres...

Dans ce sens, je souhaite à votre congrès, plein succès et bons travaux.